

AFFAIRE N° 33. - Paiement à Maître Roger VIDOT, Notaire à  
Saint-Denis, pour frais d'établissement d'actes de vente.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à verser à Maître Roger VIDOT Notaire à Saint-Denis, la somme de SOIXANTE CINQ MILLE HUIT CENT DIX Frs CFA, pour frais d'établissement de l'acte de vente à la Commune du terrain des Concerts PAYET Roger.

La dépense est prévue au chapitre 901 - article 210 du budget communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Joint le 26 Mai 1911

Jean B. lefèvre

le Secrétaire général

Signé : J. B. lefèvre

bon copie certifiée conforme

J. B. lefèvre du Service Financier

J. L. Maron